

**Plan de mobilisation des parties prenantes**

**Date 15 Janvier 2018**

**Subvention du CEPF MAD 66372**

**DBCAM**

**Conservation de la biodiversité conduisant à la gestion durable des zones humides de  
Maevatanana-Ambato-Boeny à travers le renforcement des capacités des communautés de  
base et l'ONG national**

**Zones humides de Madirovalo**

## **Résumé de la subvention**

1. Organisation du bénéficiaire.  
Development and Biodiversity Conservation Action for Madagascar (DBCAM)
2. Intitulé de la subvention.  
Conservation de la biodiversité conduisant à la gestion durable des zones humides de Maevatanana-Ambato-Boeny à travers le renforcement des capacités des communautés de base et l'ONG national
3. Numéro de subvention.  
MAD 66372
4. Montant de la subvention (en USD).  
112,483
5. Dates proposées pour la subvention.  
1 Mars 2018-31 Mars 2020
6. Pays ou territoires où le projet sera réalisé.  
Madagascar
7. Date de préparation de ce document.  
13 Novembre 2017
8. **Introduction:** Cette section devra décrire brièvement le projet, notamment les éléments de conception et les problèmes sociaux et environnementaux potentiels. Lorsque cela est possible, inclure des cartes du site du projet et de ses environs.

Le niveau élevé de la menace sur la biodiversité de Madagascar est mondialement reconnu. Le pays supporte l'un des écosystèmes d'eau douce particulier dans le monde entier car il héberge des espèces endémiques régionale et locale d'importance globale. Plusieurs espèces de la faune en danger sont actuellement en dehors des actions de conservation de la biodiversité. En effet, cette proposition vise un projet de conservation prioritaire dans la commune rurale de Madirovalo (C.f. carte en annexe) et qui sera en complémentarité au réseau des sites de conservation de la biodiversité déjà existants aux zones humides Maevatanana-Ambato-Boeny (identifié par CEPF).

Les zones humides d'Ambato-Boeny héberge environ quarante et huit espèces d'oiseaux d'eau dont onze sont des espèces endémiques de Madagascar et plusieurs autres espèces clés. L'espèce endémique de tortue d'eau douce *Erymnochelys madagascariensis* (En danger), en nombre méconnu, est notée y présente. A part les oiseaux d'eau, le projet va se focaliser à la diversité des poissons des lacs. La communauté des poissons sera développée comme un système d'indicateur biologique et intégrant les autres composantes de la biodiversité et le service de l'écosystème aquatique.

Outre la conservation de la biodiversité et fonctionnement de l'écosystème, il est crucial de comprendre que les aires aux alentours des zones humides de Maevatanana-Ambato-Boeny sont centre de productivité avec une croissance rapide de la démographie. La biodiversité des zones humides et les services essentiels au développement durable sont perdus à cause de la conversion

des écosystèmes à d'autres usages, ou l'utilisation non durable de la biodiversité. Les zones humides, comprenant celles de Maevatanana-Ambato-Boeny sont centrales pour la population Malagasy par la dominance du poisson et du riz pour l'alimentation. La population locale dépend des zones humides par la pêche, la chasse, l'agriculture, l'eau domestique et des événements spirituels. Dans la région Ouest de Madagascar qui est généralement sèche, les populations humaines sont concentrées aux alentours des zones humides par leurs richesses en ressources naturelles. Cette richesse conduit aux trois spécifiques menaces qui nécessitent des mesures de contrôles permanents et durables : (a)- la transformation de l'écosystème des zones humides en riziculture et autres champs de culture ; (b)-la chasse aux oiseaux grégaires. En effet, la perturbation et la chasse exterminent rapidement des espèces d'oiseaux ; et (c)-la surpêche qui affecte non seulement la population des poissons, mais aussi la capture des tortues d'eau douce et des oiseaux plongeurs. Le problème majeur est l'utilisation des filets non réglementaires et la technique de pêche qui consiste à collecter les poissons sans distinction de taille, mais aussi d'autres vertébrés en menaçant l'intégrité écologique des zones humides. L'urgence est démontrée clairement par des hauts niveaux de menaces sur les espèces des zones humides Malagasy (liste rouge de l'UICN). Face à ces menaces, le projet va s'adresser au problème de disparition de la biodiversité native des zones humides de Maevatanana-Ambato-Boeny.

Le site d'intervention de ce projet va se focaliser sur une partie des zones humides de Maevatanana-Ambato-Boeny. Le réseau de ces zones humides est considéré parmi les sites de conservation de haute priorité à Madagascar. La valeur de l'habitat des zones humides dans la région Ouest comprenant celles de Maevatanana-Ambato-Boeny, va réduire sa valeur si des mesures adéquates de manière à stopper l'exploitation incontrôlée des ressources des zones humides de conservation ne sont pas entreprises.

9. **Synthèse d'activités antérieures de mobilisation des parties prenantes:** Si le bénéficiaire a déjà entrepris des activités, notamment en matière de communication des informations et/ou de consultation publique, fournissent les détails suivants:

- Type d'informations communiquées, sous quelle forme (par ex. oralement, brochure, rapports, posters, radio, etc.) et mode de diffusion;
- Les lieux et dates des éventuelles réunions réalisées à ce jour;
- Les particuliers, groupes et/ou organisations qui ont été consultés;
- Les principales questions abordées et les principaux problèmes soulevés;
- La réponse du bénéficiaire aux questions abordées, notamment d'éventuels engagements ou actions de suivi;
- Le processus entrepris pour documenter ces activités et transmettre des rapports aux parties prenantes.

Une visite de courtoisie a été effectuée au chef cantonnement forestier (CEF) basé Tsaramandroso au mois d'Août 2017 et DBCAM lui a expliqué brièvement la conception du projet de conservation de la biodiversité aux zones humides de Maevatanana-Ambato-Boeny. Le CEF nous a informé des ONGs déjà intervenus, le type de chaque projet, leurs activités et le nom du site où chaque entité intervient. Ainsi, le CEF a conseillé et suggéré à DBCAM de lancer le projet de conservation à Madirovalo, car il manque encore d'organisme d'appui aux zones humides de Madirovalo notamment aux lacs. Aux mois d'Octobre 2017, une autre visite de courtoisie a été effectuée aux adjoints au maire de la commune rurale de Madirovalo sur le projet. Ils sont conscients de la dégradation des ressources naturelles des zones humides dans leur commune, notamment les ressources piscicoles des lacs. Ainsi,

la commune est prête pour être impliquée au projet de conservation de la biodiversité à Madirovalo. L'approche au chef de service de la pêche à Ambato-Boeny a permis à DBCAM d'avoir d'information générale sur l'activité concernant la pêche continentale, l'organisation de l'association des pêcheurs, et les alternatives à suggérer. Il est aussi prêt à être intégré au projet, en particulier sur la gestion des ressources piscicoles.

La rencontre occasionnelle au chef Fokontany de Keliroy a permis d'expliquer brièvement l'intention d'installer un projet de conservation et de gestion du lac Keliroy dudit fokontany. Suite à un entretien avec lui, nous avons pu obtenir verbalement quelques espèces d'oiseaux d'eau y existantes et d'autres espèces. A Madirovalo, DBCAM a eu aussi l'occasion de rencontrer quelques membres de pêcheurs qui exercent la pêche dans la commune de Madirovalo. Ces pêcheurs ont exprimé leurs besoins en appui technique et matériel pour leurs activités, mais aussi le lancement des alternatives pendant la fermeture de la saison de pêche. La visite de courtoisie du chef de Service de l'Environnement de la DREEF Betsiboka a informé à DBCAM la présence d'organisme d'appui qui intervient pour le projet de conservation dans la région de Betsiboka.

**10. Parties prenantes du projet:** Cette section devra faire la liste des principaux groupes de parties prenantes qui seront informés et consultés sur ce projet. Ils devront comprendre les personnes ou les groupes qui:

- Sont directement et/ou indirectement affectés par le projet ou ont des «intérêts» dans le projet qui en font des parties prenantes; et
- Sont susceptibles d'influer sur les résultats du projet (figurent parmi les exemples de parties prenantes potentielles les communautés affectées, les organisations locales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les autorités gouvernementales. Parmi les parties prenantes peuvent aussi figurer des responsables politiques, des entreprises, des syndicats, des universitaires, des groupes religieux, des organismes sociaux et environnementaux nationaux du secteur public et les médias).

#### **PARTENAIRE**

- **Institutions académiques** : les universités d'Antananarivo et de Mahajanga sont en collaboration étroite avec DBCAM. Ils supportent ensemble des étudiants Malagasy pour préparer les diplômes universitaires en contribuant aux recherches sur les oiseaux, les poissons et autres disciplines. DBCAM et ces universités ont intérêt à élargir le projet de recherche des zones humides. Ces universités sont les uns des partenaires de DBCAM sur la composante science et les recherches scientifiques des projets.

- **NGO International** : BINCO est une ONG Belge dont le but est d'inventorier les zones importantes et menacées avec des procédures scientifiques standards. Ces dernières conduisent directement à la protection des zones pré-sélectionnées et aux espèces. BINCO fourni des expériences sur la recherche et les inventaires biologiques et de développer un système de suivi de la communauté des poissons d'eau douce comme indicateur biologique. BINCO possède la connaissance élargie et l'expérience scientifique basées sur le suivi de la biodiversité à travers des différents taxa et dans quelques pays. Cette ONG a été déjà en collaboration avec succès avec DBCAM sur l'inventaire des invertébrés à Mariarano (C.f. Jocqué et al. 2017). BINCO facilite un réseau répandue d'experts sur le terrain et l'organisation des groupes d'écolocataires enthousiastes.

#### **PARTIES PRENANTES**

- **ONGs Internationales**

. **Aspinal Foundation** : Aspinal Foundation, une ONG de conservation des espèces animales, est reconnue mondialement. Elle travaille conjointement avec Howletts et Port Lympne Wild Animal Parks à Kent. Leur mission est de stopper l'extinction des rares espèces en danger et leurs relâcher dans la nature si dans la mesure de la possibilité. A Madagascar Aspinal Foundation travaille avec des partenaires locaux pour conserver les espèces en danger d'extinction et leurs habitats naturels. Plus récemment, ils ont commencé à protéger deux espèces de lémuriers plus en plus en danger *Propithecus coronatus* et le *Varecia variegata* qui sont soufferts de pression et de disparition d'habitat. Ils ont été appuyés pour élargir leur projet *Propithecus coronatus* incluant le *Eulemur mongoz* (En danger critique) et *Eulemur rufus* (Vulnérable) au Centre-Ouest de Madagascar et pour développer le projet de conservation à base communautaire de certains sites à Ambato-Boeny-Maevatanana.

. **Wildfowl & Wetlands Trust (WWT)** : WWT est une organisation internationale de conservation basée aux Royaume-Unis sauvegardant les zones humides pour la vie sauvage et le peuple. Elle a pour mission de conserver, restaurer et créer des zones humides, sauvegarder la biodiversité des zones humides et d'inciter chaque citoyen que la santé des zones humides est au service de la population et de la nature. Leur projet aux zones humides de Maevatanana-Ambato-Boeny a pour but d'identifier la biodiversité et la valeur du service écosystémique du paysage des zones humides et de travailler ensemble avec les partenaires sur le terrain pour la gestion durable.

#### - **ONG National**

. **Sifaka Conservation** : Sifaka Conservation est antérieurement dénommé GERP dédié pour protéger la biodiversité de Madagascar. En dépit du changement de sa dénomination, son objectif principal reste similaire : la conservation et le maintien de la survie de *Propithecus coronatus* dans des différents fragments forestiers isolés. L'un de leurs objectifs est de continuer et/ou développer un réseau d'informations. Puis, le partager aux entités ou organisations impliquées dans la conservation des espèces et/ou habitat pour discuter l'exploitation des différentes informations, d'évaluer le progrès et l'impact du projet pour fournir une assistance sur le processus et la prise de décision. Leur projet à Maevatanana est de renforcer la capacité des comités de la gestion locale la commune rurale de Madiromirafy. Le site héberge une biodiversité remarquable, mais aussi des différents types de forêts tels que la forêt galerie, forêt sèche et savane. Ces ressources sont actuellement sous la gestion à base communautaire.

#### - **Services Techniques Régionaux et autorités locales**

DBCAM appui le renforcement de capacité de gestion des communautés de base, se met en contact avec les services techniques régionaux pour créer un mécanisme de consultation et de participation au cours du projet. DBCAM va en collaboration étroite avec les services publics concernés : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts (DREEF), le service régional de la pêche et le service régional de l'agriculture de la région de Boeny. Ces services techniques publics vont fournir des formations théorique et pratique aux communautés de base concernant la gestion locale. Les différentes formations vont leur permettre autonome à la gestion de manière durable, efficace et effective.

#### . **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts (DREEF)**

La DREEF et le chef cantonnement forestier (CEF) sont respectivement les partenaires publics régional et local du projet. Ce sont des administrateurs publics chargés de la gestion des ressources naturelles renouvelables et qui détiennent le système d'informations y afférentes. La DREEF et sa représentation locale fournissent l'ensemble de l'aspect administratif et l'appui légal nécessaire au développement des

stratégies et le modèle de gestion des zones humides. Autrement dit, l'introduction du système de gestions des ressources naturelles, en particulier, les différentes étapes de la mise en place du transfert de gestion à la communauté de base. La DREEF et le CEF sont aussi les partenaires sur la mise en place des mesures de conservation.

#### **. Service Régional de la pêche**

Le service régional de la pêche met en œuvre la politique du Gouvernement concernant cette filière. La pêche continentale a pour intérêt général d'améliorer le système de sa gestion en établissant des plans, le développement des outils pour la pêche rationnelle et l'intérêt de gestion pour les sites hébergeant des espèces de poissons endémiques. Le service de la pêche est chargé aussi de la surveillance de pêche, du suivi et du control des lacs pour améliorer la production et sa gestion, et dans certains cas la maintenance des espèces indigènes.

#### **. Service Régional de l'Agriculture**

Le Service régional de l'agriculture met en œuvre la politique du Gouvernement pour le développement agricole, et en particulier, l'intensification de la riziculture. Il a pour but d'augmenter la productivité durable et de développer le système compétitif de production. Il supporte et soutien la production des champs agricoles, d'introduire des types variés de culture pour améliorer le revenu des agriculteurs et procurer l'intérêt au bénéfice des paysans. Ce service va intervenir directement au développement des outils pour supporter le secteur agricole.

#### **- Autorité locale (Commune rurale de Madirovalo)**

La commune est l'unité de l'administration publique du pays et sous l'égide du maire élu. Des réunions seront organisées avec les autorités locales (maire et chef fokontany) pour leurs expliquer le principe du transfert de gestion des ressources naturelles renouvelables (Gestion Locale Sécurisée). Les autorités locales seront impliquées dès le début de la mise en place du système de gestion rationnelle et durable des ressources des zones humides en renforçant leur capacité de gestion. La commune fait partie du signataire du contrat de transfert de gestion. Ainsi, les premiers responsables de la commune de Madirovalo seront formés en matière de gestion des zones humides à base communautaire.

#### **- Office Régional du Tourisme (Boeny et Betsiboka)**

Les offices régionaux du tourisme vont promouvoir les zones humides et l'écotourisme, en particulier à Maevatanana et Ambato-Boeny. L'aventure et l'écotourisme seront encouragés et développés aux bénéfices de l'économie locale. Les associations locales sont censées capable d'entreprendre l'écotourisme de ce type ultérieurement pour générer des retombées locales qui va motiver la protection des sites naturelles. En conservant un réseau d'écosystème des zones humides, le projet va générer des bénéfices au niveau local, national mais aussi international par la valeur culturelle, spirituelle est socio-économique des zones humides.

11. **Programme de mobilisation des parties prenantes:** Cette section devra résumer l'objectif et les buts du programme. Décrivez brièvement les informations qui seront communiquées, dans quels formats, et les types de méthodes qui seront utilisées pour communiquer ces informations à chacun des groupes de parties prenantes identifiés. Les méthodes utilisées peuvent varier en fonction du public cible, par exemple:

- Journaux, posters, radio, télévision
- Centres d'information et expositions ou autres affichages visuels et
- Brochures, dépliants, posters, documents et rapports de synthèse non-techniques.

- Réunions publiques avec les différents groupes

Le coordinateur ou membre de l'équipe de DBCAM va organiser une série de visites de courtoisie aux autorités locale (chef district, maire et chefs fokontany) pour la présentation orale de la mission, des buts et objectifs de l'association et leurs expliquer le projet de conservation de la biodiversité et la gestion durable à entreprendre dans les zones humides de Madirovalo. L'association des pêcheurs, des agriculteurs et les villageois, à son tour, seront informés par invitation du chef fokontany pour tenir des réunions publiques et consultations concernant le projet au niveau de chaque village.

**12. Méthodes de consultation:** Cette section devra décrire les méthodes qui seront utilisées pour consulter chacun des groupes de parties prenantes identifiés dans les sections précédentes. Les méthodes utilisées peuvent varier en fonction du public cible, par exemple:

- Entretiens avec les représentants des parties prenantes et les informateurs clés;
- Enquêtes, sondages et questionnaires;
- Réunions publiques, ateliers, et/ou discussions en groupes thématiques avec un groupe spécifique;
- Méthodes participatives et
- Autres mécanismes traditionnels de consultation et de prise de décision.

Le chef district d'Ambato-Boeny, le maire de la commune de Madirovalo, les chefs fokontany concernés seront consultés par la visite de courtoisie. Des échanges d'opinions et partage de points de vue aura lieu si nécessaire en ce qui concerne le projet. Le président et membre de bureau des associations des pêcheurs et des agriculteurs seront entretenus et enquêtés pour pouvoir connaître leurs opinions sur le projet. Les réunions publiques et approches participatives seront organisées au niveau des villageois de chaque fokontany, des membres des associations des pêcheurs et des agriculteurs. Il sera aussi important de sonder ces entités pour acquérir leurs idées sur le projet et de mener des enquêtes pour collecter des données sur la situation générale de départ concernant leurs activités. Des ateliers qui consistent à rassembler les parties prenantes seront à organiser.

Il est important de créer une structure de plateforme réunissant toutes les entités travaillant et intervenant dans les zones humides de Maevatanana-Ambato-Boeny pour coordonner le rôle de chaque entité par une complémentarité des activités et l'atteinte des objectifs communs. La plateforme comprend les ONGs de conservation et de développement y travaillant. Des réunions systématiques (réunion trimestrielle, par exemple) seront organisées au sein de la plateforme pour l'échange d'information, d'expérience, d'approche, tirer la leçon, rapporter le progrès de la gestion des ressources naturelles par les communautés de base appuyées par chaque organisme d'appui.

**13. Activités de mobilisation:** Cette section devra décrire toutes les autres activités de mobilisation qui seront entreprises, notamment les processus participatifs, la prise de décisions conjointes et/ou les partenariats entrepris avec les communautés locales, les ONG ou d'autres parties prenantes au projet. On pourra par exemple citer dans cette section les programmes de partage des bénéfices, les initiatives de développement communautaire, les programmes de réinstallation des populations et de développement et/ou les programmes de formation et de microfinance.

Le Suivi Ecologique Participatif (SEP) est l'une des composantes principales du projet. C'est une approche qui permet d'impliquer les communautés de base et à participer au recensement systématique des oiseaux d'eau et au suivi de la population des poissons. Des réunions seront

organisées aux villageois de chaque fokontany pour expliquer le principe, la nécessité et l'importance du SEP. C'est au cours d'une série de réunions aussi que les membres de la communauté qui va participer au SEP seront organisés. La restitution des résultats issus du SEP seront effectuées ultérieurement au niveau de chaque village par des réunions publiques.

La réunion publique et suivi de discussion sera organisée pour chaque village concernant le lancement des alternatives. Les villageois seront ensuite regroupés par type de leurs activités (association des pêcheurs, association des agriculteurs, groupe de personnes intéressé au développement de l'écotourisme et autre groupement) et une autre série de réunions sera planifiée pour discussion par groupe thématique avec le groupe spécifique. Les réunions seront menées d'une manière participative et la prise de décision sera collective et consensuelle.

Le programme d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) seront intégrées au plan de gestion. Les types d'AGR à proposer par le projet aux villageois seront : (a)-l'introduction de la plantation des arbres fruitiers sélectionnés (orangers et bananiers) ; (b)-la promotion de la pisciculture/rizipisciculture et (c)-le développement de l'écotourisme par la promotion du «birdwatching» et le tour des zones humides.

Le processus du transfert de gestion nécessite l'implication des villageois et le processus participatif. Les villageois seront réunis par une série de réunion pour participer aux discussions qui concernent notamment la délimitation et le zonage des zones humides dont la gestion sera transférée aux communautés de base, le cahier des charges et le règlement intérieur afférents au document du contrat de transfert de gestion, et aux différents point pour élaborer du plan de gestion des zones humides. A part la plantation des arbres fruitiers, l'activité de reboisement par un Système de Haute Intensité de main d'œuvre (HIMO) aux environs des zones humides et des villages est soulevée par un membre de bureau d'une association des pêcheurs lors d'une rencontre occasionnelle à Madirovalo. Ce point sera discuté avec les villageois au cours de la consultation publique et sera intégré au plan de gestion des zones humides.

14. **Calendrier:** Cette section devra présenter un calendrier indiquant les dates et les lieux où différentes activités de mobilisation des parties prenantes, notamment des consultations, des communications et des partenariats seront menés, et la date à laquelle ces activités seront intégrées dans la conception du projet.

Par une approche de proximité, une réunion mensuelle ou tous les deux mois selon la disponibilité des membres des communautés de base sera organisée pour rapporter l'avancement du processus de transfert de gestion et des éventuelles discussions et échanges aux communautés de base. Des réunions systématiques (réunion trimestrielle, par exemple) seront organisées avec les organismes d'appui qui interviennent aux zones humides de Maevatanana-Ambato-Boeny pour l'échange d'information, d'expérience et d'approche, la leçon à tirer, rapporter le progrès de la gestion des ressources naturelles par les communautés de base appuyées par chaque organisme d'appui.

15. **Ressources et responsabilités:** Cette section devra indiquer quels personnels et quelles ressources seront consacrés à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes. Qui au sein de l'équipe de projet sera chargé de réaliser ces activités ? Quel budget a été alloué à ces activités?

Nom	Responsabilité
-----	----------------

Sam The Seing	<p>Coordinateur de projet :</p> <p>Responsable de la gestion de projet. Il assure attentivement la gestion et sa mise en œuvre pour le succès du projet. Développe et suit le plan d'activités et les achèvements. Il coordonne les différentes composantes du projet et assure le rapport systématique.</p>
Virginie Marie Clémentine	<p>Responsable de l'administration et la comptabilité :</p> <p>assure l'aspect administratif et la comptabilité du projet, ainsi que le rapport financier.</p>
Randrianarisoa Mihajamana	<p>Chef de volet conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-développe le plan de conservation comprenant les objectifs, les stratégies et les activités relatifs aux recherches scientifiques et le suivi de la biodiversité.</li> <li>-met en œuvre le plan de conservation.</li> </ul>
Rabenoro Mamy	<p>Chef de volet communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-développe le plan de communication comprenant les objectifs, les stratégies et les activités relatifs à l'éducation environnementale et à la conscientisation des villageois pour comprendre la valeur de la biodiversité et la gestion durable des zones humides.</li> <li>-met en œuvre le plan de communication.</li> </ul>
Rakotoarivelo Mamisoa	<p>Chef de volet développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-développe le plan de développement comprenant les objectifs, les stratégies et les activités relatifs aux alternatives pour réduire les menaces pesantes sur la biodiversité et les zones humides, et augmenter le revenu familial de la population riveraine à proximité des zones humides.</li> <li>-met en œuvre le plan de développement.</li> </ul>
Matthias De Beenhouwer	<p>Chef de volet biodiversité :</p> <p>fourni l'expérience sur la recherche, l'inventaire biologique et éventuellement de développer et mettre en œuvre le suivi des zones humides utilisant la communauté des poissons comme indicateur biologique</p>
Jonas Mercks	<p>Biologiste de terrain :</p> <p>assure avec l'équipe des biologistes sur le terrain de DBCAM la collecte des données scientifiques sur le terrain</p>
A recruter	<p>Assistants locaux sur le terrain :</p> <p>servent comme de guides de recherches assistent l'équipe scientifique à collecter des données sur le terrain</p>

**16. Mécanisme de résolution des différends:** Tous les projets qui déclenchent une politique de sauvegarde doivent fournir aux communautés locales et aux autres parties prenantes intéressées des moyens leur permettant de faire état d'un différend avec le bénéficiaire, l'équipe de mise en œuvre régionale concernée, le Secrétariat du CEPF ou la Banque mondiale. Les communautés locales affectées doivent être informées des objectifs de la subvention et de l'existence d'un mécanisme de résolution des différends. Les coordonnées du bénéficiaire, de l'Équipe de mise en œuvre régionale et du Responsable des subventions du CEPF doivent être rendues publiques, au travers d'affiches, de panneaux, d'avis publics ou d'autres moyens appropriés en langue(s) locale(s). Les différends relatifs au bénéficiaire doivent être communiqués à l'Équipe de mise en œuvre régionale et au Responsable des subventions du CEPF dans les 15 jours, et accompagnés d'une proposition de réponse. Si le plaignant n'est toujours pas satisfait de la réponse donnée, le différend peut être soumis directement au Directeur exécutif du CEPF via le compte e-mail réservé à cet effet ([cepfexecutive@conservation.org](mailto:cepfexecutive@conservation.org)) ou par e-mail. Si le plaignant n'est pas satisfait de la réponse reçue du Secrétariat du CEPF, le différend peut être soumis à la Banque mondiale, au bureau local de la Banque mondiale. Veuillez décrire le mécanisme de résolution des différends que vous allez utiliser pour votre projet, et comment vous allez veiller à ce que les parties prenantes en aient connaissance.

La conception du projet et l'approche seront expliquées aux autorités locales (chef district, maire de la commune et les chefs fokontany), et discutées avec les communautés lors des réunions publiques prévues. L'existence d'un mécanisme de doléance sera expliquée, et les coordonnées du CEPF (RIT, Secrétariat) communiquées aux Chefs fokontany. Au cours de la mise en œuvre du projet, si une doléance est levée par une ou groupe de personnes, DBCAM va informer le chef fokontany et le maire de la commune dans ce cas. Il décide après de la forme de transmission de l'information à communiquer au public selon la forme convenable au niveau local. DBCAM va essayer de résoudre la doléance sur place et selon la hiérarchie administrative (chef fokontany, Sojabe, maire de la commune rurale, CEF et DREEF) en présence du responsable de DBCAM et la personne qui lève la doléance. Si la personne levant la doléance n'est pas satisfaite, elle pourra alors porter sa doléance à la connaissance de la RIT, via le Chef fokontany ou le cas échéant avec l'aide de DBCAM, en l'adressant à :

Miara Rajaobelina  
Project Officer  
Regional Implementation Team  
CEPF – Madagascar Indian Ocean Islands  
Fondation Tany Meva  
Lot I A I 1 bis Ambatobe  
Antananarivo 103 – Madagascar  
Tel/fax : +261 20 22 403 99  
Mob : +261 34 01 689 50

et à Pierre Carret  
Directeur de subventions, Méditerranée et Océan Indien  
CEPF, Le Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques  
[pcarret@cepf.net](mailto:pcarret@cepf.net)  
Fixe +33 2 43 55 11 89  
Portable +33 6 84 22 17 30  
La Censie

72350 CHEVILLE  
France

Et si la doléance se maintient, la personne sera informée de la possibilité de contacter le Directeur exécutif du CEPF via le compte e-mail ([cepfexecutive@conservation.org](mailto:cepfexecutive@conservation.org)) et le bureau Madagascar de la Banque mondiale.

**17. Suivi et reporting:** Cette section devra décrire tous les plans visant à associer les parties prenantes au projet (notamment les communautés affectées) ou des tiers indépendants au suivi des impacts du projet et des programmes d'atténuation. Décrivez comment et quand les rapports sur les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués aux parties prenantes affectées ainsi que, plus largement, à l'ensemble des groupes de parties prenantes.

Les actions de consultations seront associées aux différentes réunions organisées avec les communautés de base lors des principales étapes du projet. Les rapports de chaque activité seront intégrés au rapport semestriel sur l'avancement du projet. Les documents préparatoires au Transfert de Gestion des Ressources Naturelles renouvelables (TGRN) seront transmis au CEPF avant la signature du contrat de TGRN, afin d'assurer la conformité avec les politiques de sauvegarde. Ainsi que le plan de gestion des zones humides, le plan de conservation des espèces menacées et l'étude d'impact environnemental de l'écotourisme.

Annexe : Carte du site du projet et de ses environs

